

Mercredi 8 septembre 2010

## Mrs DOUCET et REVE condamnés par le tribunal administratif

Le tribunal administratif condamne M. DOUCET, Président d'AB-Habitat, et M. REVE, Directeur Général d'AB-Habitat.

Il y a plus d'un an la CGT de l'Office HLM d'AB-Habitat avait dénoncé ce qui s'apparente à un parachute doré dont a bénéficié l'ancien Directeur Général d'AB-Habitat.



En effet L'ancien Directeur a bénéficié de conditions financières et de travail pour le moins particulières.

L'ancien Directeur Général de l'Office avait d'un contrat de 15 mois :

- en qualité de Secrétaire Général, poste n'existant pas à l'Office, ne figurant même pas sur l'organigramme
- rémunéré entre 6 000 € et 7 000 € net par mois (ce qui représente un coût pour l'Office d'environ de 150 000 € pour les 15 mois)
- il était censé travaillé chez lui (télétravail) n'ayant pas de bureau à l'Office
- il était pourvu d'un véhicule de fonction
- et bénéficiait en plus d'une formation à l'ESSEC

**Tout cela s'apparentait à un emploi fictif et à un parachute doré.**

La CGT avait alerté de cette situation Madame la Sous Préfète d'Argenteuil qui a saisi le tribunal administratif. Le tribunal administratif, qui vient de rendre son jugement, a conclu que **la décision de recruter un secrétaire général est déclarée nulle ainsi que par voie de conséquence tous les actes qui s'y rapportent**. Ce jugement est transmis à la Chambre régionale des comptes, au procureur du TGI de Pontoise, au receveur.

Voilà un nouveau désaveu du Président et de sa direction qui veulent s'exonérer de respecter les lois et les réglementations !

Par CGT Office Public AB-Habitat - Publié dans : [Au sein de l'Office](#)

Créer un blog gratuit sur [over-blog.com](#) - [Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)